**DECLARATION DU TCHAD A L’OCCASION DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DE LUXEMBOURG**

**Genève, le 18 janvier 2018**

Merci, Monsieur le Président,

Le Tchad félicite le Luxembourg pour la présentation bien détaillée de son rapport au titre de l’examen périodique universel conformément au paragraphe 5 de l’annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l’homme.

Nous saluons le Luxembourg dans sa volonté de ratification et d’adhésion à un grand nombre d’instruments internationaux des droits de l’homme.

Ma délégation note avec satisfaction la mise en place par le Luxembourg d’un comité interministériel des droits de l’homme (CIDH) le 08 mai 2015 pour renforcer la cohérence entre ses politiques internes et externes en matière des droits de l’homme.

Le Tchad félicite le Luxembourg pour l’adoption de la loi portant approbation de la convention sur la réduction des cas d apatrides du 08 mars 2017, la loi du 28 novembre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles et celle du 18 novembre 2015 relative à l’accueil des demandeurs de protection internationale et temporaire.

Le Tchad salue la coopération du Luxembourg avec les mécanismes des Nations Unies en matière de droits de l’homme, et lui recommande de garantir la mise en œuvre de la convention relative aux droits des personnes handicapées

Ma délégation souhaite plein succès au Luxembourg pour son examen.

Je vous remercie.